

**ATTESTATION PERMANENTE DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE  
DURANT LE CONFINEMENT et/ou LES HORAIRES DU COUVRE-FEU**

**POUR EXPLOITANT(E) AGRICOLE**

Je soussigné(e) .....

Exploitant(e) agricole sur la commune de .....

N° de Siret : ..... ou N° de pacage : .....

Certifie sur l'honneur que mon déplacement est justifié par un motif autorisé par l'article 4 du décret du 29 octobre 2020, modifié par les décrets n°2020-1582 du 14/12/2020, n°2021-296 du 19/03/2021 et n°2021-384 du 02/04/2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle
- Déplacements nécessaires pour les besoins de l'exploitation agricole

*Ces activités ne pouvant être différées et réalisées à distance.*

Attestation permanente valable à compter du 3 avril 2021 et pour la durée du confinement et/ou du couvre-feu en vigueur.

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature de l'exploitant(e)